

COMMUNE DE FOUGARON

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 11 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité avec :

- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

1. Section de fonctionnement

1.1. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour rappel, dans un budget primitif, les recettes et les dépenses prévues doivent s'équilibrer.

Au final (à la clôture de l'exercice), si les recettes sont supérieures aux dépenses, la différence (le bénéfice) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Si la différence est négative, cela signifie que la commune a été déficitaire, ce qui l'obligera à prendre sur ses fonds propres pour revenir à l'équilibre, diminuant d'autant ses capacités à investir et/ou l'obligeant à faire appel à des emprunts pour ce faire.

1.2. Dépenses et recettes de la section de fonctionnement

1.2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre (101 047,04 €) contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

- Les dépenses de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ces dépenses sont prévues pour un montant de 10 250,00 €, soit 6,14 % des dépenses de fonctionnement.

- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Elles correspondent aux attributions de compensation qu'on versera en 2025 à la communauté de communes Cagire-Garonne-Salat suite à des transferts de compétences, soit 13 000,00 €.

- Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre (42 360,00 €) regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

- Les charges financières (chapitre 66)

Il s'agit des intérêts d'emprunts pour un montant de 400,00 €

- Les dépenses d'ordre

Aux charges réelles indiquées ci-dessus, il faut ajouter les dépenses d'ordre qui incluent :

- un virement de 1 015,42 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023)
- 5 828,00 € de dépenses d'ordre de transfert - écritures comptables (chapitre 042)

soit un total de 6 843,42 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement et comparatif 2025 / 2024

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation / BP année N-1
011	Charges à caractère général	66 862,78 €	101 047,04 €	51,13 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 150,00 €	10 250,00 €	0,99 %
014	Atténuations de produits	8 640,00 €	13 000,00 €	50,46 %
65	Autres charges de gestion courante	50 863,00 €	42 360,00 €	-16,72 %
66	Charges financières	1 900,00 €	400,00 €	-78,95 %
Total dépenses réelles		138 415,78 €	167 057,04 €	20,69 %
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 015,42 €	N/A
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 828,00 €	5 828,00 €	0,00 %
Total dépenses d'ordre		5 828,00 €	6 843,42 €	17,42 %
Total général		144 243,78 €	173 900,46 €	20,56 %

1.2.2. Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les Produits des services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, domaine et ventes diverses, d'un montant total de 770 €, viendront principalement de redevance réseaux électrique et telecom, ainsi que de remboursements de taxes ordures ménagères par les locataires et de taxes foncières.

- La fiscalité (chapitre 731)

Les taux d'imposition communaux 2025 n'ont pas été augmentés par le Conseil Municipal par rapport à 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,02 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 5,36 %

Le produit de la fiscalité locale attendu s'élève à 21 300 € en 2025.

- Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 58 673,00 € soit une baisse de 421 € (-0,7 %) par rapport à 2024.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit des loyers à encaisser (8 000 €) et de recettes diverses (2 295 €) soit un total de (10 295,00 €)

- Les produits financiers (chapitre 76)

Le montant en 2025 est prévu à 3,00 €

- L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Il s'agit de l'excédent du budget de fonctionnement de l'année 2024 et qui est reporté comme une recette au budget de fonctionnement de l'année 2025 (77 031,46 €)

- Les recettes d'ordre de transfert (chapitre 042)

Aux recettes réelles indiquées ci-dessus, il faut ajouter les recettes d'ordre de transfert qui représentent des écritures comptables. Leur montant s'élèvera à 5 828,00 € en 2024

Récapitulatif des recettes de fonctionnement et comparatif 2025 / 2024

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Montant BP 2024	Montant BP 2025	Variation / BP année N-1
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	770,00 €	770,00 €	0,00 %
731	Impositions directes	21 421,00 €	21 300,00 €	-0,56 %
74	Dotations et participations	59 094,00 €	58 673,00 €	-0,71 %
75	Autres produits de gestion courante	8 200,00 €	10 295,00 €	25,55 %
76	Produit financier	0,00 €	3,00 €	N/A
002	Excédent de fonctionnement reporté	48 930,78 €	77 031,46 €	57,43 %
Total recettes réelles		138 415,78 €	168 072,46 €	21,43 %
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 828,00 €	5 828,00 €	0,00 %
Total recettes d'ordre		5 828,00 €	5 828,00 €	0,00 %
Total général		144 243,78 €	173 900,46 €	20,56 %

2. La section d'investissement

2.1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme et résulte donc d'actions (dépenses ou recettes) à caractère exceptionnel (non répétitif).

Note : En conséquence, les variations par rapport à l'exercice précédent n'ont pas de valeur et ne sont donc pas indiquées ci-après.

2.2. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

2.2.1. Dépenses d'investissement

- Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

La commune avait contracté en 2023 un prêt-relais d'un montant de 120 000 € au taux fixe de 3,75 % pour une durée de 2 ans auprès de l'Agence France Locale, dans l'attente du versement des subventions liées aux différents travaux d'investissement et du FCTVA 2024.

Le solde, d'un montant de 49 000,00 € à fin 2024, doit être remboursé en 2025.

Le chapitre 16 (49 350,00 €) inclut les derniers remboursements de ce prêt.

Aucun autre prêt n'est prévu en 2025.

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Elles sont relatives à des frais d'études, élaboration, modifications et révisions de documents d'urbanisme, pour un montant prévu de 200,00 €

- Les immobilisations corporelles (Chapitres 21)

Les principaux projets d'investissements de l'année 2025 sont les suivants :

- Poursuite des travaux de rénovation de l'église (78 000 €)
 - Réfection de la toiture et des soubassements extérieurs
 - Remise en état du système campanaire
- Aménagement de sécurité au carrefour de la mairie (18 000 €)
- Achat de terrains forestiers (6 600 €)
- Régularisation d'emprise de voirie (4 000 €)
- Matériel informatique - système de sauvegarde des données (1 500 €)
- Acquisition de matériels pour le plan communal de sauvegarde (3 000,00 €)

En plus des projets d'investissement réels, la commune doit procéder en 2025 à une mise à jour de son patrimoine financier afin de se conformer aux exigences du Trésor public. Cette opération consiste en une réaffectation comptable de certains éléments de l'inventaire communal avec une nouvelle nomenclature.

Cette mesure, bien que technique, vise à assurer une gestion rigoureuse et transparente des biens publics, conformément aux règles en vigueur. Elle n'a pas d'impact sur les services rendus à la population, mais permet une meilleure traçabilité des actifs de la collectivité.

Les immobilisations corporelles du budget primitif 2025 (585 350,00 €) incluent les projets d'investissements réels et ces corrections d'inventaire exceptionnelles.

- Les dépenses d'ordre

Elles représentent des écritures comptables pour d'un montant de 6 353,00 € :

- 5 828,00 € de neutralisations d'amortissements (chapitre 040)
- 525,00 € d'opérations patrimoniales (chapitre 041).

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	49 350,00 €
20	Immobilisations incorporelles (Frais études, élab. modif. et rév. doc. urbanisme)	200,00 €
21	Immobilisations corporelles	535 800,00 €
Total dépenses réelles		585 350,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00 €
041	Opérations patrimoniales	525,00 €
Total Recettes d'ordre		6 353,00 €
Total général		591 703,00 €

2.2.2. Recettes d'investissement

- L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 001)

Il s'agit de l'excédent du budget d'investissement de 2024 (103 584,58 €) à reporter sur celui de 2025.

- Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)

Le montant total attendu des fonds de compensation de la TVA – FCTVA - est de 3 000,00 €

- Les subventions d'investissement (chapitre 13)

- État : 29 500,00 €
- Région : 3 000,00 €
- Département : 10 100,00 €
- Communauté de communes : 8 700,00 €

soit un total de 51 300,00 € pour l'année 2025

- Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre représentent des écritures comptables comprenant :

- un virement de 1 015,42 € de la section de fonctionnement chapitre 021;
- 5 828,00 € d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) ;
- 525,00 € d'opérations patrimoniales (chapitre 041)

soit un montant total de 7 368,42 € en 2025.

Récapitulatif des dépenses d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	103 584,58 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	3 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	51 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	426 450,00 €
Total recettes réelles		584 334,58 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 015,42 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00 €
041	Opérations patrimoniales	525,00 €
Total recettes d'ordre		7 368,42 €
Total général		591 703,00 €

3. Annexes

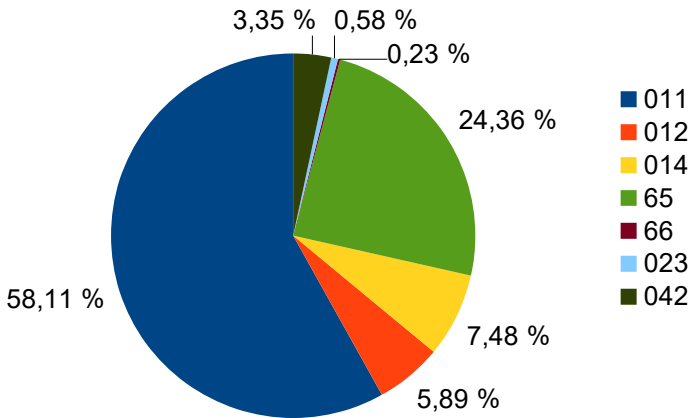
ANNEXE 1 : Vue d'ensemble du prévisionnel par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes.

ANNEXE 2 : Vue d'ensemble du prévisionnel par chapitre d'investissement en dépenses et recettes.

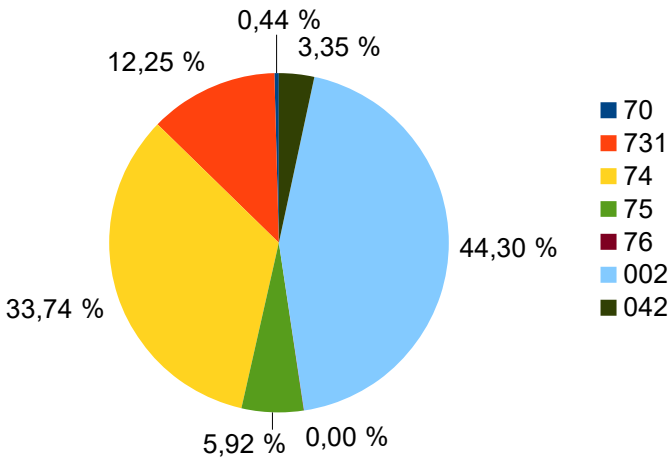
ANNEXE 1

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes - BUDGET COMMUNAL - BP – 2025

DEPENSES



RECETTES



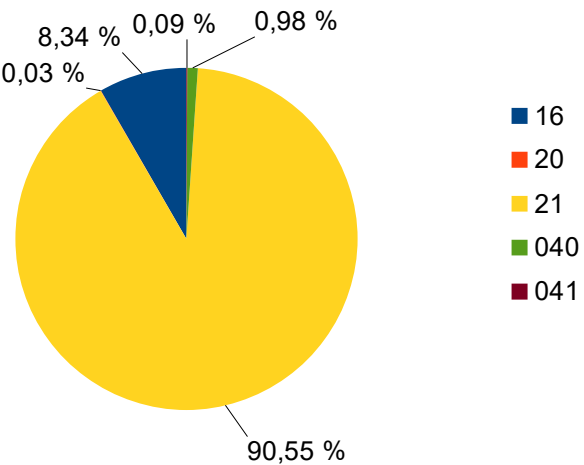
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	101 047,04 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 250,00 €
014	Atténuations de produits	13 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	42 360,00 €
66	Charges financières	400,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 015,42 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	5 828,00 €
TOTAL DÉPENSES		173 900,46

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	770,00 €
731	Impositions directes	21 300,00 €
74	Dotations et participations	58 673,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 295,00 €
76	Produits financiers	3,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	77 031,46 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00
TOTAL RECETTES		173 900,46

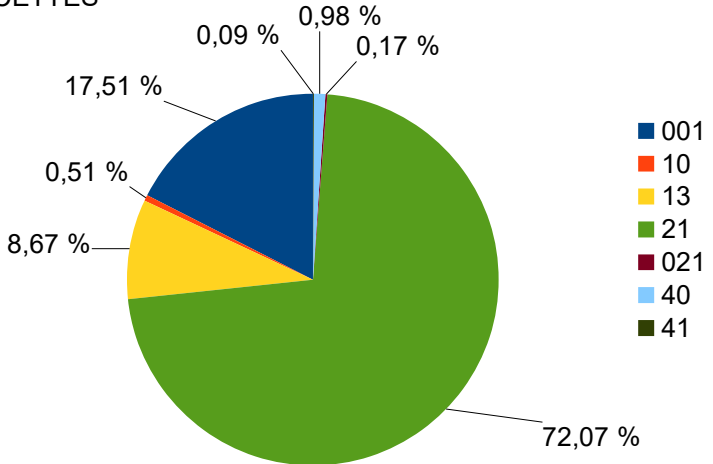
ANNEXE 2

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépenses et recettes - BUDGET COMMUNAL - BP – 2025

DEPENSES



RECETTES



Dépenses prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	49 350,00 €
20	Subventions d'investissement reçues	200,00 €
21	Immobilisations corporelles	535 800,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00
041	Opérations patrimoniales	525,00
TOTAL DÉPENSES		591 703,00

Recettes prévisionnelles d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	103 584,58 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	3 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	51 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	426 450,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 015,42 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 828,00 €
41	Opérations patrimoniales	525,00 €
TOTAL RECETTES		591 703,00